

ainsi à nouveau de son manque d'intérêt pour le secteur de la petite entreprise.

Afin de vraiment satisfaire les besoins de la petite entreprise, le gouvernement doit aussi accroître les fonds de la Banque fédérale de développement au chapitre du capital de risque. Des centaines de petites entreprises canadiennes font de nouvelles percées technologiques, mais sont incapables de prendre de l'expansion faute de capitaux. La Banque fédérale de développement pourrait fournir du capital de risque aux petites entreprises pour leur permettre de commercialiser leurs nouveaux produits.

Plutôt que de faire concurrence aux établissements de crédit privés, la Banque fédérale de développement devrait répondre aux besoins de toutes les petites entreprises du Canada, où qu'elles soient situées. Comme nous le savons tous, certaines régions du pays sont plus prospères que d'autres, mais cela n'est pas une raison pour rejeter une demande de prêt raisonnable de la part d'une petite entreprise du simple fait qu'elle est établie dans une région défavorisée. Ainsi, la Banque fédérale de développement a un rôle unique à jouer dans le secteur de la petite entreprise et c'est pourquoi on devrait lui donner plus d'importance au lieu de la réduire à néant, comme le gouvernement est en train de le faire.

L'importance accrue accordée à la petite entreprise se refléterait dans la taille des prêts accordés aux petites entreprises. Depuis quelques années, le montant des prêts est de plus en plus élevé. Cela montre que la Banque fédérale de développement cesse progressivement, semble-t-il, de s'occuper des besoins de la petite entreprise pour répondre plutôt à ceux de la moyenne entreprise. Il faut renverser la vapeur à cet égard, afin de mettre la Banque à la disposition de la petite entreprise.

Les programmes en question sont essentiels à la croissance continue de la petite entreprise. La Banque doit réexaminer son mandat, afin de s'assurer qu'elle continue de donner la priorité aux besoins de la petite entreprise. Les petites entreprises ont besoin d'être représentées au niveau national. La Banque peut et doit être leur principal porte-parole. Pour ce faire, il faut que le gouvernement réaffirme ses engagements à l'égard de la Banque qui doit s'occuper avant tout de la petite entreprise.

• (1740)

M. Rey Pagtakhon (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je souscris à la motion d'initiative parlementaire n° 126 datée du 3 avril, qui se lit comme suit:

L'ajournement

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de développer un robuste secteur des petites entreprises au Canada en réduisant le nombre de formulaires administratifs et la paperasserie auxquels ce groupe doit faire face.

En plus des arguments et observations formulés par les députés qui m'ont précédé et auxquels je souscris, je voudrais ajouter qu'il serait très utile aux Néo-Canadiens que les petites entreprises soient la priorité de la Banque.

À cet égard, je souhaiterais que la Banque joue un rôle utile pour ce qui est d'accorder des prêts aux petites entreprises de Néo-Canadiens également, et que l'examen des demandes se fasse de façon très rapide. Je souhaite qu'on favorise les études de faisabilité nécessaires et qu'on supprime la nécessité de détenir des biens personnels, notamment une maison, comme garantie. Toute réduction du budget de la Banque fédérale de développement nuira aux intérêts de nombreux Néo-Canadiens et immigrants. Je félicite donc le député d'avoir présenté son projet de loi auquel je souscris pleinement.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Le vice-président: Les députés ont entendu la motion du député d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Y a-t-il consentement unanime pour déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LAIDE EXTÉRIEURE—ON DEMANDE LA TENUE D'UN
SOMMET MONDIAL AU BÉNÉFICE DES ENFANTS

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le 18 avril, j'ai posé une question au ministre des Relations extérieures pour lui demander de parrainer un sommet international pour l'enfance. L'année 1989, qui marque le 10^e anniversaire de l'Année internationale de l'enfance, convient bien pour mettre en relief la détérioration des conditions que connaissent les enfants d'aujourd'hui partout dans le monde. Un sommet international permettrait d'analyser la situation non seule-